

Vers un redéploiement industriel du Sud-Luxembourg (1960-1990)

Renée Dresse

La province de Luxembourg devenue territoire belge en 1839, a fait longtemps figure de parent pauvre au regard du développement socio-économique d'autres régions comme le Hainaut ou Liège.

À partir du 20^e siècle, le Sud-Luxembourg composé des arrondissements administratifs de Virton et d'Arlon (86385 habitants en 1959) connaît une certaine expansion par rapport aux autres régions de la province. Arlon est un centre administratif (chef lieu de la province), commercial et militaire (Stockem). Athus et ses environs vivent grâce à la mono industrie sidérurgique. La zone de Virton et notamment les communes d'Etalle et de Bellefontaine, bénéficient d'une politique de logement qui attire les travailleurs occupés dans les usines frontalières des bassins sidérurgiques de Longwy (France) et Rodange (Grand-Duché de Luxembourg)¹. En 1959, la population active se répartit comme suit: 25 % (6 200 personnes travaillent dans le secteur primaire (agriculture), 36 % (9400 personnes) dans l'industrie (essentiellement sidérurgie et construction) et 39 % (10 300 personnes) dans le secteur tertiaire.

Un avenir socio-économique morose

Le manque d'infrastructures routière et ferroviaire modernes, le retard pris par les pouvoirs publics pour promouvoir l'implantation d'industries nouvelles diversifiées dans une région où la mono industrie sidérurgique décline, les perspectives d'avenir plutôt sombres du travail frontalier, surtout en France, contribuent à maintenir la région mais aussi toute la province dans un contexte socio-économique fragile. L'ensemble des forces vives – politiques, économiques et sociales – du Luxembourg se mobilise en faveur d'une politique d'expansion économique de la province allant dans le sens d'une diversification des activités industrielles. Dans le sud, une satisfaction: en 1962, une nouvelle entreprise, la Cellulose des Ardennes, s'installe à Harnoncourt près de Virton.² Cette usine devient le deuxième employeur de la région³ après la mono industrie d'Athus. Ce n'est pas suffisant. Les initiatives se multiplient pour alerter l'opinion. Des slogans fatalistes – «Ici finit la Belgique», «Non aux barrages», «Notre agriculture se meurt», etc – sont placardés aux diverses frontières de la province qui se sent «oubliée» des pouvoirs publics.

En 1962, deux intercommunales, Idélux (Intercommunale pour le développement économique durable de la province de Luxembourg) qui se charge de la problématique de l'équipement économique et l'AIVE (Association intercommunale pour la valorisation de l'eau) qui veut gérer les ressources naturelles du sol, sont mises en place. Un groupe de pression, l'Union des groupements professionnels luxembourgeois, composé de toutes les associations économiques et sociales de la province, créé en 1967, s'efforce par le biais d'études, de memorandum, de proposer des solutions aux difficultés régionales qui connaissent un nouveau coup avec la fermeture de l'usine de Musson.

Dans les années 1970, le travail des intercommunales donne des effets positifs, notamment dans le sud. Des zonings industriels nouvellement aménagés accueillent des entreprises comme Levi's à Arlon en 1971, Champion à Aubange en 1976 ou encore Mobil Plastics à Latour-Virton en 1979. À l'inverse, certaines entreprises voient leur situation se détériorer. La société coopérative Socolait à Virton qui occupe 94 personnes en 1976, est déclarée en faillite en 1979. La société Mabelpap est transférée d'Arlon vers Alleur. Des rumeurs de difficulté touchent la Cellulose des Ardennes. Le travail frontalier

1. Cette région est également appelée la région des Trois Frontières.

2. Elle sera opérationnelle en 1964.

3. Et même de la province.

vers le bassin sidérurgique de Longwy décline : sur les 3748 ouvriers occupés en 1959, ils ne sont plus que 1684 en 1974 et plus ou moins 1200 en 1976. Mais le pire se produit.

Fin de la mono industrie d'Athus et la reconversion du site

La disparition des activités sidérurgiques à Halanzy et à Musson laisse craindre depuis plusieurs années de nouvelles restructurations au sein de la filiale athusienne –résultat d'une fusion opérée en 1973– de la SA Métallurgique et Minière de Rodange-Athus. À partir de 1976, un plan d'austérité drastique est mis en oeuvre. 1977 est fatal pour les travailleurs. Malgré diverses actions qui vont du blocage des frontières française et grand-ducale à la paralysie de toute activité à Athus⁴ et des manifestations à Bruxelles et Luxembourg, la fermeture de l'entreprise ne fait plus aucun doute. Un volet social est négocié entre les organisations syndicales (CSC, FGTB) et le Gouvernement belge. En juillet 1977, 1538 emplois sont perdus sans compter les emplois indirects. Une cellule de l'emploi – sous la forme d'une asbl –, gérée par les syndicats, est installée. Elle dispose de deux services. L'un, administratif, consiste à assurer aux affiliés qui y versent leurs indemnités de licenciement, le paiement pendant trois ans d'un revenu équivalent à 100 %, 90 % et 80 % du salaire perçu. L'autre service veille au reclassement de ces travailleurs. À côté de cette structure, un accord entre les gouvernements belge et luxembourgeois et la direction de l'usine aboutit à la création en 1978 de la Société de diversification belgo-luxembourgeoise (SDBL). Son objet consiste à trouver des investisseurs intéressés par le site et encourager, grâce à des subventions, la création de nouvelles activités. Cette initiative tourne court. La reconversion se limite à quelques activités vite disparues par manque de contrôle des moyens financiers octroyés.

La crise de la sidérurgie dépasse le cadre belge. Les frontaliers belges sont touchés par la restructuration du bassin de Rodange en 1978 et la fin officielle de celui de Longwy en 1979. La première moitié des années 1980 voit la situation du Sud-Luxembourg se dégrader davantage avec la fermeture de Levi's à Arlon en 1984. L'espoir d'un redéploiement économique se présente.

Une initiative transfrontalière : le pôle européen de développement

La fermeture du bassin de Longwy est suivi en 1981 de l'arrivée au pouvoir du socialiste, François Mitterrand, qui, lors de sa campagne électorale, s'était engagé à préserver l'économie lorraine. Peu après, il nomme Jacques Chérèque, ancien secrétaire de la CFDT, «super préfet» en charge de la reconversion économique de la Lorraine et lui assure les moyens financiers nécessaires. Ce dernier prend contact avec les responsables des organisations syndicales belges et grand-ducales, puis avec les autorités politiques de la province de Luxembourg et du Grand Duché. Les rencontres se multiplient. De part et d'autre des frontières, la volonté politique de trouver une solution à l'état économique désastreux de leur région mais aussi à l'exode de la population vers des centres d'activité est réelle. Elle aboutit le 19 juillet 1985 à un accord entre les Gouvernements belge, français et luxembourgeois et à la création de l'Association transfrontalière du pôle européen de développement. Pour arriver à son objectif principal, la création en dix ans de 8 000 emplois dont 1 500, rien que sur le territoire belge, trois axes de travail sont déterminés : la mise en place d'un centre commun de services, l'installation d'un collège européen de technologie ayant en charge la coordination de formations destinées à répondre aux demandes des futurs investisseurs et la création d'un parc international d'activités de 450 hectares, à cheval sur les trois frontières. S'installer sur ce territoire signifie pour ces entreprises l'octroi d'avantages financiers et fiscaux.

La réalisation de ce projet, qui regroupe 25 communes dont quatre belges (Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger), nécessite l'assainissement et l'aménagement des anciens sites industriels, notamment en vue d'améliorer les voies de communication. Les sites sont loin d'être prêts pour accueillir d'éventuels investisseurs. Des zones transitoires sont choisies en vue de répondre immédiatement aux demandes. Des structures sont mises en place tant sur le plan transfrontalier qu'au niveau national avec des représentants des autorités publiques de chaque pays et des associations régionales choisies pour agir directement sur le terrain. L'intercommunale Idélux se voit attribuer la gestion de la partie belge du pôle.

4. Suite la fusion des communes, Athus fait partie de la commune d'Aubange.

Les années suivantes s'avèrent décisives pour le pôle. En 1987, la Communauté européenne décide de soutenir cette initiative sous forme de subventions et en autorisant le relèvement du plafond des aides publiques à l'investissement. Pour le président de la Commission des Communautés Européennes de l'époque, Jacques Delors, cette initiative est innovante. «*Le Pôle européen de développement qui jusqu'ici constitue une nouvelle expérience de coopération transfrontalière, peut servir d'exemple concret de la cohésion économique et sociale comme prévu dans l'Acte Unique et la préfiguration du grand marché européen de 1992.*» Le pôle est «*un laboratoire vivant de l'Europe 1992.*»⁵

En 1988, un premier bilan est dressé. Du côté belge, 652 emplois sur les 1 500 prévus ont été créés grâce entre autres à l'installation d'une extension de la Cellulose des Ardennes, de Ferrero, de la société américaine Ampacet (colorants plastiques).

En 1989, le réaménagement du site d'Athus est terminé. C'est la fin des zones transitoires.



5. DELORS, Jacques, *Éditorial*, dans *La Lettre des 3 frontières. Pôle européen de développement*, mai 1988, p. 1.